Image not found or type unknown

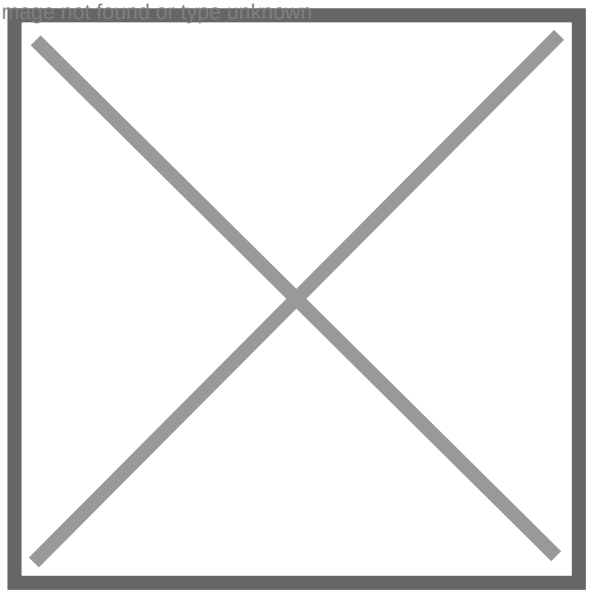

Héritage du défunt après 36 ans de divorce

Par **karibella**, le **14/12/2009** à **08:35**

Bonjour, je suis divorcée depuis 36 ans et je ne me suis jamais remariée. Mon ex-mari, avec qui j´ai eu 4 enfants est décédé et a laissé un héritage en Tunisie.

Lui même ne s´étant pas remarié, je souhaiterais savoir si j´ai le droit à un héritage quelconque par rapport à ses biens ?

Merci de me répondre, cdt.

Par **fif64**, le **15/12/2009** à **17:21**

Si vous êtes divorcé, vous n'avez droit à rien, sauf à ce qu'il ait fait un testament.
Si une donation entre époux avait été consentie par le mariage, il faudra vérifier que celle-ci n'a plus vocation à s'appliquer (vérifier date et cas de divorce (faute aux torts exclusifs, etc).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés